

Pour la pose du dosimètre, il faut veiller à choisir un emplacement :

→ au rez-de-chaussée, en sécurité, à l'abri des chutes, des animaux, de la curiosité des enfants.

→ sur un meuble entre 1 mètre et 2 mètres du sol (représentatif des conditions d'inhalation), et à plus de 20 cm d'un mur.

→ à l'abri du rayonnement solaire, d'une source de chaleur (radiateur, cheminée, appareil électrique, téléviseur,...) et éloigné d'une fenêtre.

→ dans la mesure du possible, en dehors des cuisines, en raison des dépôts de graisse.



Comment réduire mon exposition ?

Des solutions existent pour réduire la concentration en radon dans mon habitation.

Elles consistent à

- **éliminer le radon présent dans le bâtiment en améliorant le renouvellement de l'air intérieur** (renforcement de l'aération naturelle ou mise en place d'une ventilation mécanique adaptée) ;
- **limiter l'entrée du radon en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment** (fissures, passage de canalisations, planchers...).

Vous souhaitez savoir s'il y du radon dans votre maison ?

La CLCV et vous-même signez un engagement réciproque.

La CLCV :

- vient à votre domicile pour poser gratuitement un dosimètre pour une durée de 2 mois, puis vient le récupérer.
- envoie votre dosimètre pour le faire analyser et revient vers vous pour vous communiquer les résultats.
- s'engage à respecter la confidentialité de vos données personnelles.

Si des travaux d'aménagements sont nécessaires, la CLCV vous met en relation avec un organisme compétent

Vous acceptez un dosimètre chez vous pendant deux mois en respectant les indications fournies.



Association CLCV Drôme Ardèche

**L'Hermès Allée 8 – Allée des lavandes
26100 ROMANS
04.75.72.41.49
drome-ardeche@clcv.org
www.clcv.org**



Du radon dans ma maison ?



Association
CLCV Drôme Ardèche